

<b>DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</b>  <b>Séance du 15 Mai 2018</b>
<b>Nombre de Conseillers :</b>  En exercice : 37 Titulaires Présents : 29 Suppléants Présents : 2 Absents : 2 Pouvoirs : 4 Votants : 35 Pour : 30 Contre : 1 Nul : 0 Abstention : 4  <b>N° CC 109/2018</b>	<p>L'an deux mille dix-huit, le quinze mai à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Fêtes de Clarafond-Arcine, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b></p> <p><b>Date de convocation : 04 Mai 2018</b></p> <p><b>Présents :</b> Mesdames Sylvie TARAGON, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Corinne GUISEPPIN, Anne-Marie BAILLEUL. Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Mesdames Paulette LENORMAND donne son pouvoir à Anne-Marie BAILLEUL, Carine LAVAL donne son pouvoir à Bernard THIBOUD, Messieurs Gilles PILLOUX donne son pouvoir à Guy PERRET, Michel BOTTERI donne son pouvoir à Corinne GUISEPPIN.</p> <p><b>Absents :</b> Madame Christine VIONNET représentée par Hugues PERROT, Monsieur Alain CAMP représenté par Serge ROUX, Messieurs Grégoire LAFEVERGES, Gilles PASCAL.</p> <p>Sylvie TARAGON est désignée secrétaire de séance</p>

**OBJET : ASSOCIATIONS – Convention avec l'association « la Clé des Usse ».**

Vu la délibération n°CC 197/2017 du 16 mai 2017 portant approbation des statuts,  
Vu l'arrêté inter préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2017-0081 du 18 septembre 2017 approuvant les statuts de la Communauté de Communes Usse et Rhône,  
Vu la délibération du 10 avril 2018 portant modification n°3 des statuts de la Communauté de Communes Usse et Rhône.

Considérant que la Communauté de Communes Usse et Rhône est compétente en matière culturelle et sportive et notamment en matière de « soutien aux projets des associations sportives et culturelles ayant leur siège sur le périmètre communautaire, dont l'objet est d'exercer des actions sur le périmètre communautaire ».

Le Président propose au Conseil communautaire de soutenir l'association « la Clé des Usse » au titre de son action culturelle pour la promotion et les cours de musique dans les écoles et auprès d'enfants, ainsi que pour ses activités pédagogiques en lien avec les écoles d'Usse et Rhône.

Le Président propose d'établir une convention avec l'association « la Clé des Usse » à hauteur de 30 000 € annuels sur trois ans, pour les exercices 2018, 2019 et 2020 soit un soutien de 90 000 € sur trois ans.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide de :**

**OCTROYER** un soutien financier à l'association « la Clé des UsseS » à hauteur de 30 000 € annuels sur trois ans, pour les exercices 2018, 2019 et 2020 soit un soutien de 90 000 € sur trois ans.

**AUTORISER** le Président à signer la convention avec l'association « la Clé des UsseS ».

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

*Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*